

PV de la réunion du Conseil d'Administration FVWB

09/12/2025 - Beez

Présidente: D. Reterre

Administrateurs: B. Dewilde, S. André, D. Van Bever, F. Offermans, D. Vanleeuw, P. Herbrandt

Directrice générale : L. Rase

Cellules : B. Valentin, D. Blairon (DT), C. Nogara

Invités permanents : A. Cathelyns, P. Achten, M. Hourlay, P. Carlier

Excusé : R. Gruselin, A.-M. Habets

1. Administration

1.1 Approbation du PV de la réunion du CA du 13 novembre 2025

P. Herbrandt a fait quelques modifications de style en ligne. Pour le reste, le PV est validé.

1.2 Changements des statuts

S. André présente le fruit du travail du GT de travail sur la gouvernance.

Il est décidé de retravailler la proposition sur plusieurs aspects. Stephan reviendra au prochain CA avec une version amendée.



2. Trésorerie

2.1 Budget 2026

Le Trésorier, D. Vanleeuw, présente sa proposition de budget pour 2026.

Afin d'équilibrer au mieux recettes et dépenses, il est décidé de proposer à l'AG un budget prévoyant :

- Une augmentation de 5 euros de toutes les cartes de coach
- Une augmentation de 1 euro de toutes les licences
- Un déficit de 26.000 Euro

2.2 Le point sur les fiches fiscales 2025 pour les arbitres. Mise en place de bonnes pratiques pour l'année fiscale 2026

Pour 2025, une fiche fiscale sera émise par la FVWB si, pour ses prestations, l'arbitre a été défrayé à hauteur de

- Plus de 42,31 Euro/ jour/ prestation
- Plus de 3.108,44 Euro pour l'ensemble de l'année

Pour 2026, il est décidé que

- Une information sera donnée aux arbitres au début d'année. Ces derniers devront s'engager dans un type de régime fiscal bien spécifique dès le début de l'année.
- Tout dépassement du plafond de défraiement ou du kilométrage donnera lieu à l'émission d'une fiche fiscale.

2.3 Frais de déplacement VB

Il est décidé que la FVWB n'accorde pas de complément aux frais de déplacement si VB en accorde déjà.



2.4 Clubs n'ayant pas désaffilié ses membres au 15/11

Le secrétariat a été contacté par plusieurs clubs n'ayant pas désaffilié des membres avant la date du 15 novembre.

B. Valentin a pourtant envoyé par deux fois les informations à tous les clubs afin de leur expliquer la procédure de désaffiliation. Une publication a également été faite sur notre site web.

Pour rappel, la facturation de la FVWB est basée sur la licence et certaines licences n'ont pas été annulées par les clubs, comme indiqué dans la procédure.

Le CA décide que ces licences resteront facturées aux clubs.

2.5 Vente de la camionnette

F. Offermans a reçu une offre de 3.850 Euro pour la camionnette en état. Le CA l'autorise à conclure la vente s'il ne reçoit pas une meilleure offre.

2.6 Remboursement de l'avance perçue pour les travaux du garage

D. Vanleeuw va prendre contact avec l'entreprise afin de faire avancer la procédure.

2.7 Salle de réunion pour le CA, les commissions et GT à partir de février 2026

Il est décidé de chercher un endroit central en FWB.

2.8 Indemnités de formation

La récolte des données auprès des clubs est terminée. Le paiement et la facturation des indemnités sera fait pour la fin janvier 2026.

2.9 PC de l'ex-responsable de la Compétition

Le CA a décidé de le laisser à Michel Loppe.



3. Technique

3.1 Alpha Volley

La CP de Namur ne participera pas cette année.

3.2 Contrats ADEPS et point sur la collaboration avec le Département haut niveau de l'ADEPS

La Ministre a octroyé des contrats professionnels ADEPS en faveur de Téa Radovic, Pauline Martin et Lien Van Geertruyden, afin de couvrir la période de quatre mois en équipe nationale en 2026.

Il apparaît cependant que l'ADEPS, par l'intermédiaire de son référent, nous impose spécifiquement des critères de reconduction extrêmement stricts et difficiles à satisfaire. Malgré les efforts importants consentis par la fédération en matière de sport de haut niveau ainsi que les bons résultats obtenus lors des derniers Championnats du Monde, la collaboration avec le département du sport de haut niveau de l'ADEPS demeure relativement compliquée.

Dans ce contexte, une demande de rendez-vous a été introduite auprès de l'Administrateur général de l'ADEPS, Monsieur Polômé, afin de clarifier la situation.

Par ailleurs, la direction technique a été interpellée par le comité provincial de Liège concernant l'absence de contrat pour Charlotte Krenicky. Cette situation s'explique par le fait que cette dernière a refusé le statut ADEPS en 2025, ainsi que de collaborer avec notre staff technique durant l'intersaison. Dans ces conditions, il n'était pas possible de soutenir une demande de contrat ADEPS.

Toutefois, si Charlotte devait reconsidérer sa position et qu'elle demeure sélectionnée en équipe nationale, une demande de contrat pourra être introduite en 2026.

4. Arbitrage

4.1 Démission du Responsable Arbitrage

C. Nogara remet son mandat avec effet immédiat. Il enverra un mail au CA pour confirmer sa démission.



Il est décidé que la Présidente prendra contact avec le reste de la Cellule Arbitrage afin qu'ils assurent la continuité des activités pendant la période d'intérim.

Un appel à candidature sera publié avec le deadline du 10/01 pour la réception des candidatures. Le CA recevra les candidats le 20/01.

5. Compétition

5.1 Interprovinces janvier 2026 : point de la situation

- Filles à Thimister et Garçons à Verviers
- Un Responsable Arbitrage et un Responsable Compétition présents sur chaque site
- L'horaire sera envoyé à M. Hourlay pour recommandation
- Toutes les informations pratiques seront transmises par le CP de Liège au plus vite.

5.2 Finales francophones 2026

Le club de Waremmé envisage de ne pas participer aux finales francophones si les terrains à Spa ne respectent pas le recul nécessaire en U15, U17 et U19.

Il reviendra au nouveau Responsable Compétition de veiller à ce que les réglementations en la matière soient bien respectées.

6. Varia

6.1 Invitation Juliette Thevenin

À la suite de la question parlementaire qui a été posée récemment à la Ministre des Sports, le Conseil d'administration a décidé d'inviter Mme Juliette Thevenin à une prochaine réunion de son CA.

Fin du CA à 23h00



FEDERATION VOLLEYBALL WALLONIE-BRUXELLES asbl – *FVWB asbl*

Rue de Namur, 84 – BE-5000 Beez – Tel: 081/26.09.02

N° Ent.: BE 0417.398.324 – IBAN: BE69 0011 4444 2978

E-MAIL : info@fvwb.be - SITE : www.fvwb.be



FEDERATION VOLLEYBALL WALLONIE-BRUXELLES asbl – *FVWB asbl*

Rue de Namur, 84 – BE-5000 Beez – Tel: 081/26.09.02

N° Ent.: BE 0417.398.324 – IBAN: BE69 0011 4444 2978

E-MAIL : info@fvwb.be - SITE : www.fvwb.be



FEDERATION VOLLEYBALL WALLONIE-BRUXELLES asbl – *FVWB asbl*

Rue de Namur, 84 – BE-5000 Beez – Tel: 081/26.09.02

N° Ent.: BE 0417.398.324 – IBAN: BE69 0011 4444 2978

E-MAIL : info@fvwb.be - SITE : www.fvwb.be



FEDERATION VOLLEYBALL WALLONIE-BRUXELLES asbl – *FVWB asbl*

Rue de Namur, 84 – BE-5000 Beez – Tel: 081/26.09.02

N° Ent.: BE 0417.398.324 – IBAN: BE69 0011 4444 2978

E-MAIL : info@fvwb.be - SITE : www.fvwb.be